



# LE MÉTIER D'AGENT D'ENTRETIEN POLYVALENT

LIVRET DES BONNES PRATIQUES

# Sommaire

Définitions et Statistiques .....	3
1. Définition de l'activité d'agent d'entretien : Missions / Activités / Tâches .....	3
2. La prévention des risques liés à l'activité physique .....	3
Les bonnes pratiques du métier .....	7
1. Le stockage du matériel et des produits d'entretien .....	7
2. Le matériel utilisé pour l'entretien des locaux.....	10
3. Les produits utilisés : choix et type d'utilisation .....	14
4. Les équipements de protection individuelle .....	15
5. Organisation et technique d'entretien des locaux.....	15
6. Echauffement et étirements musculaires .....	22

# Définitions et Statistiques

## 1. Définition de l'activité d'agent d'entretien : Missions / Activités / Tâches

L'agent d'entretien polyvalent nettoie et entretient les surfaces et les locaux à usage professionnel et d'habitat collectif. Il exécute les travaux d'entretien manuel courant dans les temps impartis à partir des consignes, des méthodes de travail et des règles de sécurité qui lui sont données. Il utilise les matériels et les produits de nettoyage adaptés.

L'agent d'entretien polyvalent peut réaliser des opérations de rénovation ou de désinfection de surfaces (sols plastiques, moquettes, marbre, ...). Pour ce faire, il peut avoir à utiliser du matériel adapté (autolaveuse, monobrosse, ...) et doit connaître des techniques spécifiques comme le lustrage, la remise en état des sols, le décapage, etc...

## 2. La prévention des risques liés à l'activité physique

### 2.1 Langage commun

Le métier d'agent polyvalent d'entretien est un métier qui comporte **une part d'activité physique importante**, qu'il faille se déplacer, porter une charge, prendre un objet un peu trop haut, courber le dos pour nettoyer une surface, ...

Une exposition prolongée à ces contraintes peut provoquer douleurs, fatigue, raideur, lumbago, chute et occasionner des accidents et des maladies, qui dans les cas les plus graves prennent la forme de handicaps et de difficultés à se maintenir dans l'emploi (inaptitude, arrêt). Il faut ajouter à cela que les agents vieillissant sont particulièrement sensibles à ces contraintes physiques, que les agents déjà victimes d'affections ou d'accidents peuvent conserver des séquelles qui retardent ou entravent le retour à leur emploi.

Par conséquent, bien qu'il soit difficile de déterminer pour chaque type de contrainte un seuil en dessous duquel l'exposition ne présenterait pas de risque pour la santé, il est possible de déterminer des seuils au-delà desquels la pénibilité et la pathogénicité augmentent de façon significative.

C'est donc dans ce contexte que s'impose la mise en place de la prévention **des risques liés à l'activité physique** pour les agents d'entretien.

Elle doit permettre de dégager des pistes d'amélioration dans les domaines organisationnels, techniques et humains aux situations de travail nécessitant de la manutention manuelle, des déplacements, des gestes répétitifs, des postures contraignantes, des efforts importants.

### 2.2 Qu'est-ce que l'activité physique ?

L'activité physique regroupe l'ensemble des fonctions assurées par le squelette, les muscles et le système nerveux, permettant les **gestes, déplacements, et maintien de postures**.

Toutes les tâches professionnelles entraînent une activité physique, même celles qui n'obligent pas à beaucoup bouger.

Ainsi, le travail musculaire est dynamique ou statique :

- Dynamique quand il comporte des mouvements avec des déplacements,  
Statique quand se produisent des contractions musculaires destinées à maintenir une posture.

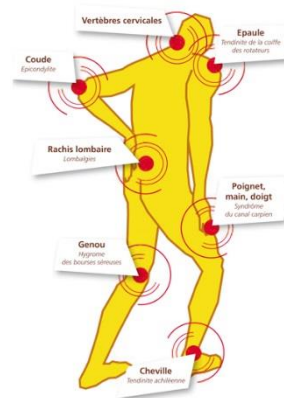
Dans le cadre du métier d'agent d'entretien, le travail est principalement dynamique :

- ✓ Déplacement pour effectuer le balayage et le nettoyage des sols,
- ✓ Mouvements des bras et des jambes, flexion du dos, pour effectuer l'entretien des surfaces vitrées, sols, bureaux, chaises, tableaux, armoires, local de restauration ....

## 2.3 Définition des TMS

Les troubles musculo-squelettiques (TMS) sont des diverses et souvent multiples qui affectent les muscles, des membres et de la colonne vertébrale. Les TMS douleur mais aussi, pour ceux du membre supérieur, par maladresse ou une perte de force.

Les régions corporelles concernées par les troubles sont principalement les épaules (exemple : coiffe des rotateurs), le coude (exemple : épicondylite), membres supérieurs (exemple : syndrome du canal carpien), le cou, et le dos.



affections aux causes les tendons et les nerfs s'expriment par de la de la raideur, de la

musculo-squelettiques tendinopathie de la les extrémités des carpien pour le

## 2.4 Les risques liés à l'activité physique dans le métier d'agent polyvalent d'entretien

Selon le dernier rapport de la Banque Nationale des Données (BND) les tâches d'entretien, nettoyage maintenance des locaux entraînent le plus d'accidents de service soit **28%** des accidents.

Lors des phases d'observation de l'activité du métier d'agent polyvalent d'entretien, ont été relevées des contraintes posturales, des efforts physiques intenses, des déplacements avec des ports de charges :

- Posture debout prolongée, avec de nombreux piétinements et efforts musculaires pour transporter les différents équipements et les manutentionner d'un espace à un autre,
- Gestes répétitifs : nettoyage des tables, des tableaux, des vitres, balayage et nettoyage des sols...
- Rotation et flexion des poignets, flexion du dos, lors du balayage et nettoyage des sols, du nettoyage des tables et tableaux...
- Adoption de postures contraignantes prolongées :
  - à genoux : nettoyage du bas des murs, des radiateurs ;
  - accroupi : nettoyage des chaises, des tables, des sanitaires
  - bras au-dessus des épaules : nettoyage des tableaux, des carreaux
  - penché : balayage à sec, ramassage des poubelles, nettoyage humide, nettoyage des sanitaires et des éléments bas,

Ont également été identifiés plusieurs facteurs susceptibles d'augmenter les contraintes physiques et les risques d'accident. Il s'agit principalement :

- Des espaces de stockage,
- Du matériel mis à disposition pour l'entretien des locaux,
- Des produits utilisés,
- Des équipements de protection individuelle.

Ce guide de bonnes pratiques, s'attache principalement aux risques liés à l'**activité physique**, risque prépondérant dans le métier d'agent d'entretien.

Cependant il est à noter que les risques de ce métier sont multiples : électrique, chimique, chute, contamination... et doivent faire l'objet d'une évaluation **complète des risques professionnels**. Cette évaluation doit être retranscrite dans le Document Unique de la collectivité.

## 2.5 Que dit la réglementation ?

### Pourquoi évaluer les risques professionnels ?

L'évaluation des risques professionnels, dont les risques liés à l'activité physique font partie intégrante, s'inscrit dans le cadre de la responsabilité de l'employeur public, qui a l'obligation « **d'assurer la sécurité et de protéger la santé de ses agents...** » (Décret n°85-603 du 10/06/1985 modifié, rendant applicable la partie 4 du Code du Travail, relative aux exigences réglementaires en matière d'hygiène et de sécurité au travail).

Dans ce cadre réglementaire, la loi n° 91-1414 du 31 décembre 1991 (transposant la directive européenne du 9 juin 1989 et codifiée à l'article L.4121-3 du code du travail) impose à l'autorité territoriale :

- **la réalisation** d'une évaluation des risques en s'appuyant sur les principes généraux de la prévention
- **la mise en œuvre d'actions de prévention.**

Par ailleurs, le décret n°2001-1016 du 5 novembre 2001 (codifié aux articles R.4121-1 à R.4121-4 du code du travail) explique notamment :

- que le résultat de l'évaluation des risques doit être consigné dans un document unique,
- que cette évaluation comporte un inventaire des risques dans chaque unité de travail,
- que sa mise à jour doit être faite au moins une fois par an ou après tout changement dans les conditions de travail,
- qu'il doit être mis à disposition d'un ensemble d'acteurs et un avis sur les modalités d'accès doit être affiché.

« Le fait de ne pas transcrire ou de ne pas mettre à jour les résultats de l'évaluation des risques, dans les conditions prévues aux articles R. 4121-1 et R. 4121-2, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe. La récidive est réprimée conformément aux articles 132-11 et 132-15 du code pénal. ». Article R4741-1 du Code du Travail, créé par décret n°2008-244 du 7 mars 2008.

Au-delà de ces aspects réglementaires, la démarche d'évaluation des risques professionnels dans les différents métiers exercés au sein d'un établissement doit s'inscrire dans une véritable recherche d'amélioration continue visant à diminuer les risques d'accident et d'absence au travail et permettant d'améliorer l'efficacité de l'organisation dans les services et les activités qu'elle déploie.

## 2.6 Quelques chiffres clés :

Les contraintes liées à l'activité physique en milieu du travail sont à l'origine de plus **de deux tiers** des accidents dans le cadre de l'activité professionnelle et de près de 85% des maladies professionnelles reconnues.

Au niveau national, concernant les versants Fonction Publique Territoriale et Hospitalière, selon la dernière enquête SUMER, pilotée par la Direction de l'Animation de la Recherche et des Etudes Statistique (DARES), les contraintes posturales sont un problème partagé par de nombreux agents :

- ✓ 32% des agents sont exposés à des situations fatigantes,
- ✓ 21% des agents sont exposés à des postures pénibles,
- ✓ 10% des agents sont exposés à des contraintes cervicales.

Par ailleurs, concernant les accidents et les maladies professionnelles :

- ✓ 1 accident du travail sur 3 se produit en manipulant ou en portant des objets,
- ✓ 8 maladies professionnelles sur 10 sont liées à l'activité physique.

En 2016, dans la Fonction Publique Territoriale, selon le rapport de la Banque Nationale des Données, (BND), les Troubles Musculo-squelettiques (TMS) représentent 93% des maladies professionnelles.

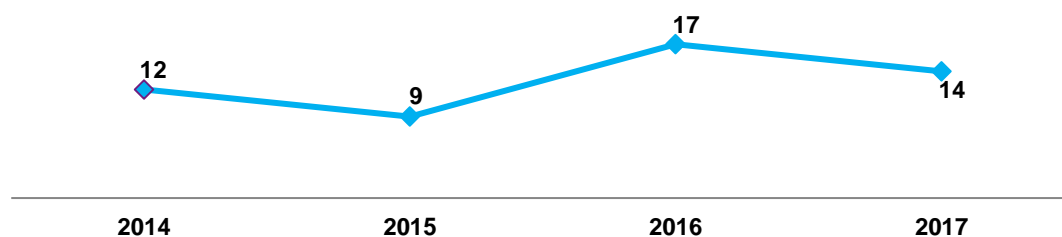
Parmi ces TMS :

« Les affections péri-articulaires provoquées par certains gestes et postures de travail » (tableau 57) sont prédominantes **dans 91%** des cas et **71%** ont donné lieu à un arrêt de travail.

« Les affections chroniques du rachis lombaire liées aux manutentions » (tableau 98) représentent 6,5 % des cas dont 70% ont donné lieu à un arrêt de travail.

Au niveau du département de l'Aisne, selon les données statistiques Gras Savoye (agents CNRACL) :

Evolution de la Maladie Professionnelles entre 2010 et 2017



6,4%

Pourcentage de la maladie professionnelle dans l'accident de service (*la moyenne nationale en 2017 était de 5,7%*)

12903 €

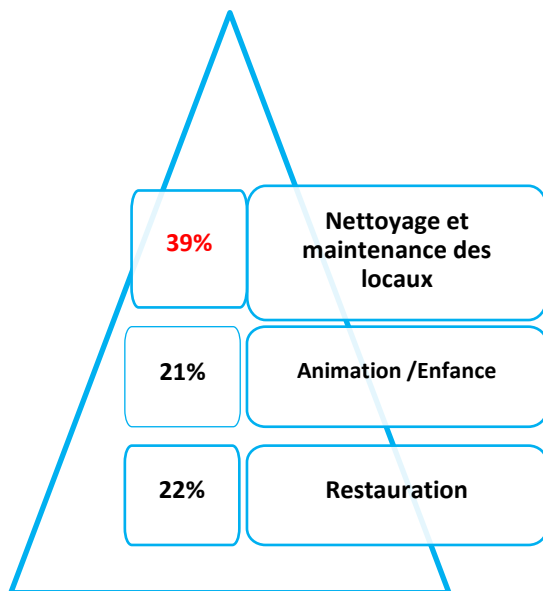
Coût **moyen** pour une maladie professionnelle (IJ+FM)

88%

Part des pathologies en lien avec **des troubles musculo-squelettiques**.

302

Nombre de **jours moyen d'arrêt** par maladie professionnelle.



Secteurs d'activités les plus touchés par les maladies professionnelles en lien avec les TMS

**Les coudes : 39%**

Epicondylites et Epitrochléites

**Les épaules : 17%**

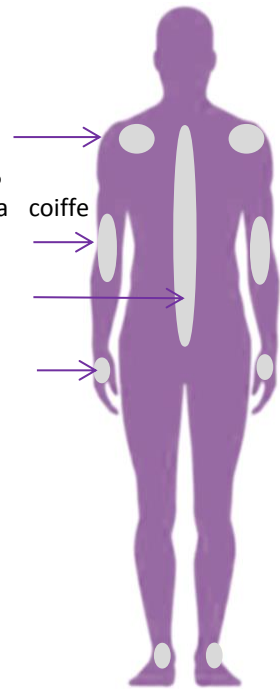
Tendinites de la coiffe des rotateurs

**Le dos : 11%**

Hernies discales

**Les mains : 27%**

Canal carpien



## Les bonnes pratiques du métier

### 1. Le stockage du matériel et des produits d'entretien

Un ou plusieurs lieux de stockage **spécifiques et dédiés** permettant d'entreposer le matériel et les produits d'entretien doivent être mis à disposition des agents d'entretien.

Il s'agit ici d'un exemple de local idéal reprenant des règles de bonnes pratiques.

#### **1.1 Les caractéristiques des espaces de stockage**

##### **a. Dimensionnement et accessibilité de l'espace de stockage :**

- L'espace de stockage doit être situé dans un environnement facilement accessible, au plus proche des différents lieux de travail de l'agent et permettant d'effectuer facilement l'approvisionnement des fournitures (produits d'entretien, sacs poubelles...).

En fonction des caractéristiques des lieux de travail plusieurs configurations sont possibles :

- **Un local unique**, regroupant les outils de travail (chariots, balais, lavette, aspirateur...), le stockage d'appoint (papier toilette, éponges, balai, sac poubelle, ...) et les produits d'entretien,
- **Des locaux indépendants**, s'il n'y a pas un espace existant suffisamment grand pour créer un local de stockage unique permettant d'organiser aisément plusieurs zones. Ces locaux doivent permettre de stocker :
  - Les produits d'entretien,
  - Les fournitures
  - Les outils de travail

➤ S'il y a plusieurs étages, il est important d'avoir :

- **au rez-de-chaussée** : un local principal pour réceptionner et stocker l'ensemble du matériel et des produits d'entretien.
  - **à chaque étage** : des zones de stockages aménagées (plus petites) contenant le matériel nécessaire à l'entretien des étages afin de limiter les efforts de manutention et les déplacements.
- Le local doit être fermé à clé et être accessible uniquement aux agents exerçant les activités d'entretien et l'encadrement.
  - Une surface minimale d'environ **6 m<sup>2</sup>** est nécessaire pour le stockage et la manipulation des produits d'entretien, les fournitures, le chariot de ménage, et un aspirateur.

### **b. Les caractéristiques techniques :**

- Le local doit être équipé d'une aération mécanique ou naturelle avec entrée en partie basse et sortie à l'opposé en partie haute. En effet, dans les locaux fermés où les travailleurs sont appelés à séjourner, l'air est renouvelé de façon à :

1° Maintenir un état de pureté de l'atmosphère propre à préserver la santé des travailleurs,

2° Eviter les élévations exagérées de température, les odeurs désagréables et les condensations.

(Article R4222-1 du Code du Travail)

- Le revêtement de sol doit être adapté : carrelage ou revêtement synthétique pour zones humides et antidérapant afin de permettre un nettoyage rapide et efficace et faciliter le maniement du matériel (chariot, monobrosse, aspirateur...) et des produits d'entretien.
- Le local doit être suffisamment éclairé. L'éclairage peut être assuré par un apport de lumière naturelle, de lumière artificielle ou par un apport combiné des deux. Concernant l'éclairage artificiel, selon **la norme X 35 103**, un point lumineux central de **300 Lux** doit éclairer le local.
- Privilégier une teinte claire pour la couleur des murs.
- Eviter la présence de barres de seuil et de marches qui rendent les déplacements plus pénibles.

### **c. Aménagement du local**

- Mettre en place une **signalétique** placée sur la porte du local ou des armoires pour faciliter leur identification.
- Prévoir une zone « administrative » d'écriture (état du stock de fourniture/besoin commande, tableau de suivi du matériel pour anticiper le remplacement, planning des tâches, remarques ...)
- Dans la mesure du possible prévoir **deux points d'eau** (si cela n'est pas possible veillez à ce que ces points d'eau se trouvent au plus proche du local pour limiter les déplacements avec un transport de charge) :
  - un lavabo, eau chaude et eau froide, est à prévoir pour se laver les mains,
  - un vidoir bas, avec une grille, équipé d'un robinet placé suffisamment haut, entre **80 et 90 centimètres** pour permettre le remplissage des seaux et le passage de l'anse et vider l'eau sale contenue dans les seaux.



- Prévoir des rangements pour le stockage des produits : armoire ou rayonnage. La hauteur de rangement recommandée est entre **40 cm et 120 cm**.
- **Ranger systématiquement** le matériel et les produits afin d'éviter tout encombrement au sol pouvant entraîner des chutes ou gêner la circulation des agents de nettoyage.
- Afficher dans le local les consignes de sécurité ainsi que les numéros d'appels d'urgence.
- Prévoir un emplacement pour le rangement des tenues de travail dans une armoire ou un vestiaire extérieur au local

## 1.2 Conditions de stockage des produits d'entretien

Dans le cadre des activités d'entretien des locaux, certains produits utilisés peuvent être irritants et potentiellement sensibilisants. Par ailleurs, certains produits sont incompatibles. Exemple : acides (détartrant) et alcalins (eau de javel).

Les risques sont l'incendie, le déversement ou l'évaporation des substances, si le stockage est inadapté. Il est donc important de respecter quelques règles.

### Première étape :

- Faire l'inventaire des produits utilisés et établir une fiche récapitulative des produits,
- Stocker les produits dans le contenant d'origine,
- Récupérer auprès du/des fournisseurs ou du fabricant la fiche de données de sécurité (FDS) de chacun de ces produits. Ces fiches permettent de prendre connaissance des mesures à respecter lors de l'utilisation du produit (stockage, équipements de protection, premiers secours, ...).

### Dans le local :

- Etagères de rangement en plastique équipées de bacs de rétention afin de retenir les écoulements accidentels,
- Réaliser un stockage par nature de produit,
- Les produits doivent toujours être stockés en-dessous des équipements en cas de déversement,
- Produits stockés à une hauteur de **1,20 m** maximum,
- Produits incompatibles stockés dans des bacs de rétention séparés,

	Pas de stockage commun
	Stockage sous conditions, voir FDS
	Stockage autorisé




- Choisir des éléments de construction incombustibles,
- Ranger les produits inflammables dans une armoire de sécurité anti-feu,
- Limiter la présence de produits en grande quantité au sein du local.



*Aménagement type d'un local de stockage pour le nettoyage et l'entretien des locaux*

## 2. Le matériel utilisé pour l'entretien des locaux



### Entretien mécanique des sols :

<i>Equipements</i>	<i>Photos</i>	<i>Contexte d'utilisation</i>	<i>Avantages</i>	<i>Dimensions</i>	<i>Prix estimatif</i>
Aspirateur		Nettoyage quotidien du sol, des tapis, ...	Silencieux. Léger.	395x340x390mm	220.00€ HT
Aspirateur à dos		Nettoyage quotidien du sol, des escaliers, des zones en hauteur...	Nettoyage des escaliers, siège des salles de spectacle, tribunes, ...	380X260X570mm	495.00€ HT
Aspirateur ergonomique		Nettoyage des escaliers et zones en hauteur.	Appareil ergonomique et très léger	370X210X200mm	570.00€ HT




<b>Equipements</b>	<b>Photos</b>	<b>Contexte d'utilisation</b>	<b>Avantages</b>	<b>Dimensions</b>	<b>Prix estimatif</b>
Aspirateur dorsal à batterie		Nettoyage quotidien du sol des escaliers, des parties en hauteur.	Sur batterie nettoyage des escaliers, sièges tribunes...	240X330X755mm	1 350.00€ HT
Autolaveuse		Lavage en profondeur des zones encombrés.	Compacte, très maniable.	400X360X1150mm	1 340.00€ HT
Autolaveuse		Lavage et séchage des sols pour des superficies d'environ 200m².	Compacte, batterie facilement interchangeable.	630X425X400mm	2 240.00€ HT
Autolaveuse		Lavage et séchage des sols pour les grandes superficies.	Niveau sonore faible. Gain de temps.	730X475X450mm	2 740.00€ HT
Balayeuse		Nettoyage de la cour de l'école	Gain de temps.	1300X840X1030mm	500.00€ HT
Mono- brosse		Lavage, décapage des sols, lustrage des sols.	Niveau sonore faible. Gain de temps.	572X445X1236mm	1 700.00€ HT

 **Entretien manuel des sols :**

<i>Equipements</i>	<i>Photos</i>	<i>Contexte d'utilisation</i>	<i>Avantages</i>	<i>Dimensions</i>	<i>Prix estimatif</i>
<b>CHARIOTS</b>					
Chariots de lavage		Entretien des sols de petite surface.	Permet le transport des seaux. Equipé d'une presse et d'une poignée de transport	60X38 Hauteur 49cm	120.00€
Chariots multi-usages		Entretien des bureaux, écoles, salles de réunions, sanitaires, ...	Permet le transport des seaux, du matériel et des produits d'entretien. Dispose d'une poubelle et d'une presse.	92X52 Hauteur 112cm	320.00€
Seau starter kit vileda		Entretien très petite surface	Sans roulette pour pouvoir être utiliser dans les escaliers. Possibilité d'adapter le seau sur un chariot.		65.00€
<b>NETTOYAGE A SEC</b>					
Balai trapèze		Balayage en intérieur à l'aide de gazes jetables.	Permet de balayer sans disperser la poussière, peut passer sous les meubles grâce au système coulissant.		40.00€
Balayette à manche+ pelle avec réservoir et manche		Ramasser un tas de poussière suite à un balayage.	Evite de se pencher. Renferme la poussière.		15.00€

<b>Equipements</b>	<b>Photos</b>	<b>Contexte d'utilisation</b>	<b>Avantages</b>	<b>Dimensions</b>	<b>Prix estimatif</b>
Balai plat ergonomique		Méthode de pré-imprégnation	Lutte contre les TMS		40.00€
<b>NETTOYAGE HUMIDE</b>					
Support de lavage		Nettoyage des sols de petites et moyennes surfaces. S'utilise avec une presse et un chariot	Evite le contact entre les mains et le produit à sol.	40cm X 11cm	20.00€ Sans le manche

 **Nettoyage et dépoussiérage des équipements :**

<b>Equipements</b>	<b>Photos</b>	<b>Contexte d'utilisation</b>	<b>Avantages</b>	<b>Dimensions</b>	<b>Prix estimatif</b>
Lavettes micro fibres		Nettoyage des surfaces (sanitaires, tables, chaises, bureaux, éviers, ...).	Réduction du nombre de passage, des agents chimiques, du poids.		1.50€
Manche télescopique à mémoire de forme avec frange microfibre adaptée à la surface		Surfaces difficiles à atteindre : au-dessus des armoires, des portes, derrière les radiateurs, au-dessous des bureaux...	Facile d'utilisation. Evite le travail en hauteur.  Peut s'adapter sur une perche télescopique		30.00€ avec la housse microfibre
Manche télescopique avec frange microfibre adaptée à la surface		Surface lisse : Tables, tableaux, vitres, ...	Evite les mauvais mouvements des poignets et épaules.		50.00€ Manche support et frange



**Il est préconisé de prévoir une mise à l'essai gratuite du matériel par le fournisseur.**

### 3. Les produits utilisés : choix et type d'utilisation

Il est nécessaire de faire l'inventaire des produits utilisés aujourd'hui et d'établir une fiche récapitulative de ces produits. Il faudrait également récupérer auprès du fournisseur ou du fabricant la fiche de données de sécurité (FDS) de chacun de ces produits. Ces fiches permettent de prendre connaissance des mesures à respecter lors de l'utilisation du produit (stockage, équipements de protection, premiers secours, ...).

Il est préconisé d'utiliser des produits d'entretien adaptés à la structure. Pour cela, il faut :

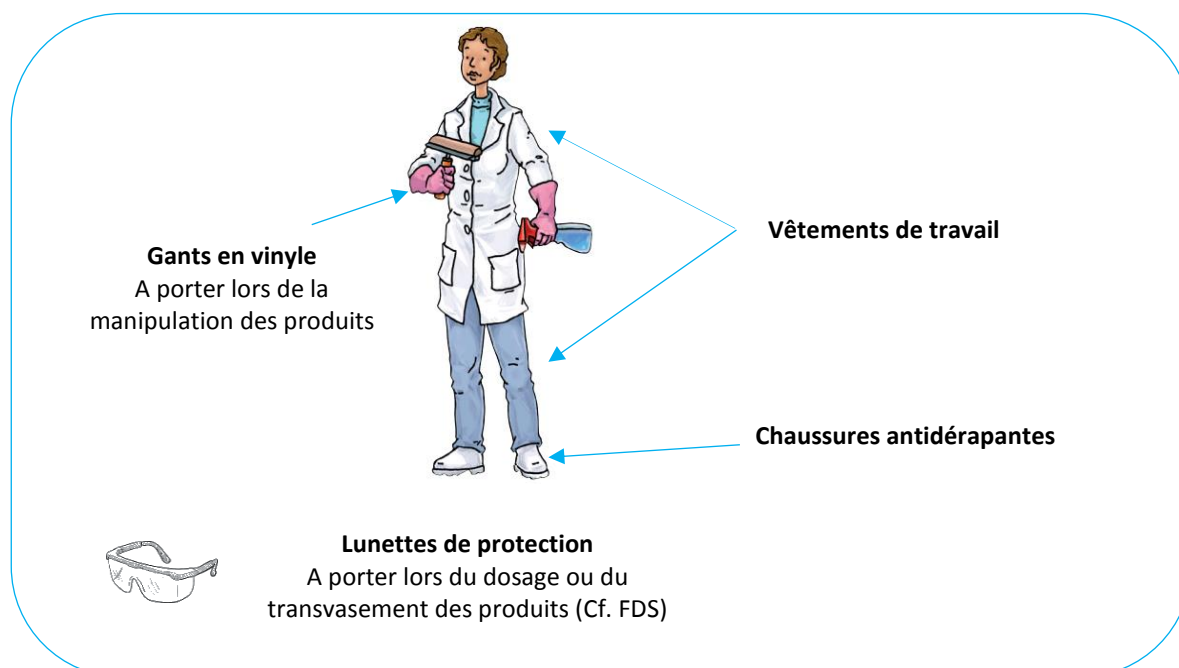
- Identifier le niveau de propreté souhaité : réflexion sur les besoins et objectifs que la collectivité souhaite atteindre en ce qui concerne la propreté des locaux.
- Limiter l'utilisation de produits chimiques : avant de recourir à des produits chimiques, il convient d'étudier pour chaque activité (nettoyage des sols, sanitaires, vitres, ...) les possibilités de recourir à d'autres méthodes de nettoyage (exemple : utilisation de nettoyeurs vapeur).
- Réduire la dangerosité des produits utilisés : choisir des produits dont le pH (acidité) est adapté au type et niveau de propreté attendue. Les produits au pH faible ou élevé présentent des dangers plus importants pour les utilisateurs. A titre d'exemple, on évitera de choisir des produits trop acides si ce n'est pas nécessaire. Le mode d'utilisation des produits a aussi un impact sur leur dangerosité (ex : l'utilisation de produits par pulvérisation).
- Mettre en place des protocoles d'utilisation des produits (dose, mode d'application du produit, ...).
- Privilégier l'utilisation de pompes de dosage afin de limiter les transvasements de produits.

L'utilisation d'une pompe de dosage pour les produits à diluer permet de :

- Eviter le surdosage,
- Transvaser les produits dans les seaux et donc éviter le contact avec les produits.
- Gagner du temps pour le remplissage des seaux.



## 4. Les équipements de protection individuelle



La majorité des allergies chez les agents d'entretien concerne des problèmes de dermatites allergiques, toutefois on recense de plus en plus de problèmes d'asthmes dus aux produits de nettoyage et de désinfection. Cela est probablement lié à l'utilisation fréquente de sprays et de produits contenant des parfums. En effet, les allergènes les plus mis en cause sont les parfums et les conservateurs.

Une mesure de prévention très simple est la suppression de l'utilisation des gants à usage unique et leur remplacement par des gants de caoutchouc doublés en textile (leurs manchettes longues empêchent les liquides d'entrer dans les gants et la présence de doublure textile limite très fortement l'exposition aux allergènes).

Pour ce qui est des produits, les premières mesures seraient de supprimer l'usage de produits en spray, d'utiliser des produits sans parfum ou de privilégier les formes solides qui n'ont pas besoin de conservateurs.

## 5. Organisation et technique d'entretien des locaux

### 5.1 Fiche de poste et mode opératoire

Lors de l'entretien des locaux et des surfaces, le déroulement des opérations doit se faire en respectant un ordre logique permettant de réduire les déplacements inutiles et les ports de charges supplémentaires.

Quelle que soit la logique appliquée certains préalables sont à respecter :

- Vérifier que le matériel est propre et en bon état de fonctionnement avant de commencer l'activité,
- Tout dysfonctionnement doit être signalé à l'encadrant de proximité ou à l'encadrant de la fonction entretien des locaux,

- Eliminer les déchets avant de commencer l'entretien d'une surface,
- Travailler du plus propre au plus sale (exemple les sanitaires),
- Commencer par le dépoussiérage et le balayage des sols avant le lavage humide.

L'ensemble des activités et les tâches à effectuer doit être décrit dans la fiche de poste de l'agent polyvalent d'entretien. A cette fin, l'organisation du poste de travail doit être clairement identifiée sans toutefois tomber dans un carcan interdisant toute évolution.

Cette fiche de poste est un véritable outil de coordination du travail. Il est donc nécessaire que chacun connaisse sa fiche de poste.


Cette dernière devra être mise à jour régulièrement : nouvelles activités du poste, celles à supprimer, nouveau type de matériel, nouvel aménagement de l'espace de travail pour limiter les risques professionnels des activités du poste.

La fiche de poste devra permettre également de décliner le mode opératoire. Il s'agit tout simplement des instructions de travail : ***le comment, qu'elles sont précisément les actions que j'ai à mener pour exécuter mon travail ?***

Ce document est une aide considérable à la compréhension des instructions de travail et il offre un véritable support de dialogue entre l'agent et son encadrement pour faire évoluer les procédures, repenser un enchaînement des tâches, intégrer un nouvel équipement....

Ci-dessous est proposé un canevas pour aider dans la rédaction du mode opératoire. En fonction des tâches qui sont à effectuer, par l'agent, polyvalent ce canevas doit être enrichi et personnalisé :



Activité	Objectif	Méthode	Matériel et produit
<p><b>Le dépoussiérage ou essuyage humide (hors sol)</b></p>	<p>Enlever des surfaces autres que les sols, les salissures et souillures non adhérentes et les poussières.</p>	<p>Essuyage à sec à éviter. Favoriser l'essuyage humide pour éviter de soulever les poussières. En cas d'une surface souillée par des produits biologiques, utiliser impérativement un détergent désinfectant.</p>	<p>Lavette à imprégner d'eau et de détergent. Seau ou vaporisateur. Lavette à usage unique ou lavette recyclable changée entre chaque pièce. Eviter les chiffons de récupération (morceau de tissu) qui se prêtent mal à l'humidification car ils sont trop absorbants.</p>
<p><b>Le dépoussiérage des sols avec balai</b></p>	<p>Enlever des surfaces du sol les salissures non adhérentes et les poussières, <b>sans les véhiculer</b> dans l'air ambiant. Le revêtement de sol doit au préalable être sec et débarrassé des gros déchets et des éléments adhérents.</p>	<p>La méthode dite "au poussé" consiste à faire glisser en bandes parallèles le balai devant soi. Elle se pratique sur des grandes surfaces non encombrées.</p> <p>La méthode dite "à la godille" pour laquelle l'agent fait pivoter le balai en décrivant des S sur le sol. Elle se pratique sur des surfaces de moindres dimensions.</p>	<p>Balai trapèze et gaze imprégnée à usage unique (une par pièce)</p> <p>Balai rasant et frange microfibre.</p>
<p><b>Le dépoussiérage des sols avec aspirateur</b></p>	<p>Récupérer les particules déposées sur les sols et (ou) les parois lorsque les techniques avec balai trapèze ne peuvent être utilisées (encombrement, très grandes surfaces...)</p>	<p>La surface à dépoussiérer doit être sèche et débarrassée des gros déchets et éléments adhérents. Commencer par l'entrée de la pièce. Aspirer par bandes régulières et faire chevaucher les passages. Débrancher immédiatement l'appareil après utilisation et/ou si l'agent doit interrompre son travail.</p>	<p>Aspirateur poussière avec manche réglable et équipements interchangeables adaptés aux surfaces à dépoussiérer, sac récupérateur de poussière.</p>
<p><b>Le lavage manuel des sols</b></p>	<p>Eliminer le maximum de souillure visible : taches, traces.  Il s'effectue sur un sol dépoussiéré au préalable</p>	<p>Méthode à la godille</p>	<p>Chariot de ménage avec : seau pour eau propre +seau produit (pour eau usée) ; presse à essorer et balai rasant et frange microfibre et matériel pour le balayage.</p>

<p><b>Lavage mécanisé des sols avec auto-laveuse</b></p>	<p>Réaliser un nettoyage approfondi grâce à un effet mécanique en éliminant les salissures. Cela nécessite au préalable un balayage. Cette méthode ne peut être utilisée que sur des sols dégagés ou très peu encombrés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'agent a une formation préalable lui permettant de maîtriser le passage de l'auto-laveuse</li> <li>- Préparer le matériel</li> <li>- Effectuer un dépoussiérage ; lavage manuel des bords et des angles du local,</li> <li>- Laver et aspirer simultanément en passant l'auto-laveuse sur le reste de la surface.</li> </ul>	<p>Auto-laveuse à câble ou à batterie équipée de brosse(s) ou de disque selon la nature du revêtement.</p>
<p><b>Le lavage des sanitaires</b></p>	<p>Entretien des sanitaires. L'entretien du groupe sanitaire est à effectuer autant de fois que nécessaire.</p>	<p>Utiliser des chiffons de couleurs différentes selon les opérations et les zones à traiter pour éviter la contamination.</p>	<p>Chariot de ménage, brosse, chiffons et produits d'entretien.</p>
<p><b>Le lavage des vitres</b></p>	<p>Entretien des vitres.</p>	<p>Méthode dite à « la française » : l'agent passe la raclette du haut vers le bas en suivant des colonnes adjacentes imaginaires, et ce, sur les <math>\frac{3}{4}</math> supérieurs du vitrage. Il lui suffit ensuite de passer une ou deux fois horizontalement l'outil sur le reste de la surface à traiter.</p> <p>Méthode dite à « l'américaine » : dessiner des S en partant du haut vers le bas avec l'essuie-vitre tout en faisant attention à appliquer en permanence une pression homogène. Il doit toujours veiller à ne pas ôter la raclette de la surface vitrée tant qu'il n'est pas arrivé à l'extrémité de celle-ci.</p>	<p>Chariot de ménage avec mouilleur, raclette, chiffons, seau de lavage de vitres et produit à vitre.</p> <p>Nettoyeur vapeur vitres</p>

## 5.2 Communication avec les utilisateurs des sites

Une communication avec les utilisateurs des sites est importante pour les agents d'entretien afin de connaître les salles à nettoyer. Cette communication peut être établie au moyen d'un cahier de suivi d'occupation des salles.

Exemple :

Nom/N° de salle	Occupée	Par	Consigne par l'entretien :
	Du / / au / /		<input type="checkbox"/> Ne pas effacer le tableau <input type="checkbox"/> ..... <input type="checkbox"/> .....

## 5.3 Code couleur des lavettes

Un code couleur peut être mis en place afin d'utiliser les lavettes par catégorie afin de respecter les normes d'hygiène.

Proposition de code couleur :

- Sanitaire : **ROUGE**
- Lavabos, éviers, douches, carrelages muraux : **BLEU**
- Vitres, petit matériel (téléphone, ...) : **VERT**
- Bureaux, dépoussiérage : **JAUNE**
- Restauration : **BLANC**

## 5.4 Organisation des lieux de stockage et points d'eau

L'emplacement des lieux pour stocker les équipements et les produits doit permettre de réduire un maximum les piétinements et les allers-retours pour aller chercher/ranger le matériel. Si nécessaire prévoir des espaces de stockage de proximité dans les étages (cf. chap 2 - dimensionnement et accessibilité du local de stockage)  
Par ailleurs, un vidoir accessible à chaque étage doit être prévu s'il y a de l'entretien à réaliser afin d'éviter les déplacements dans les escaliers avec des charges lourdes (cf. chap. 2\_aménagement du local de stockage).

## 5.5 Alternance des tâches

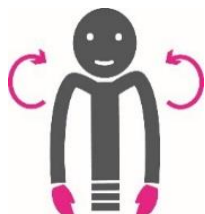
La rotation entre les différentes tâches permet de réduire l'effet des contraintes répétées sur les mêmes articulations. L'alternance des tâches offre de nombreux avantages :

- travail plus varié et moins répétitif,
- réduction de la charge unilatérale des muscles et des tendons,
- moins de risques de surcharge,
- plus de flexibilité.

**Exemple :** alterner les travaux lourds et légers pour permettre aux muscles les plus sollicités de se reposer.

## 6. Echauffement et étirements musculaires

### 6.1 Echauffement : Avant la prise de poste :



Rotation des épaules  
**2 X 10**



Coude  
**X 10**



Rotation poignets  
**2 X 10**



Mains ouvertes et fermées-paume vers le bas puis paume vers le haut  
**2 X 10**

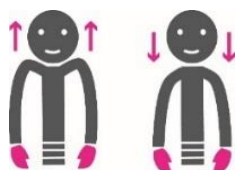


Rotations chevilles  
**2x10**



Monter et descendre sur la pointe des pieds  
**2 X 10**

### 6.2 Etirements : Pendant l'activité si l'agent en ressent le besoin :



Inspirer en montant les épaules vers le cou et souffler en relâchant brusquement les épaules  
**X 3**



Extensions lombaires  
En fonction des besoins au cours de la journée **X5**

Guide réalisé par :

- Pascal BERTIN, Assistant de prévention à la communauté de communes de la Champagne Picarde,
- Christine BOUQUANT, Agent d'entretien au syndicat scolaire La Vallée des Deux Cantons,
- Christelle BRANLY, Assistante de prévention et responsable du service entretien à la mairie de Chauny,
- Sylvie CARON, Assistante de prévention au syndicat scolaire La Vallée des Deux Cantons,
- Angélique DEWULF, Assistante de prévention et secrétaire de mairie à la commune de CORBENY,
- Gilles GALOT, Assistant de prévention à la communauté de communes du Val de l'Oise,
- Sandrine HANON, Agent d'entretien à la mairie de Chauny,
- Patricia JASION, Responsable du service entretien à la communauté de communes de la Champagne Picarde
- Fabrice OUDART, Assistant de prévention à la mairie de Le Nouvion en Thiérache,
- Sonia POULAIN, Agent d'entretien à la mairie de Le Nouvion en Thiérache,
- Dominique RENAULT, Assistant de prévention à la communauté d'agglomération de la région de Château-Thierry,
- Pascal VIEVILLE, Assistant de prévention à la commune de LIEZ,

Et coordonné par :

- Clémence BEUN, Ingénieur prévention à GRAS SAVOYE,
- Virginie DA COSTA, Responsable du pôle santé prévention au CDG02,
- Marion THOMAS, Conseillère en prévention au CDG02.

**Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le service Santé Sécurité au travail du Centre de Gestion de l'Aisne au : 03 23 52 01 52.**